

ASSEMBLÉE NATIONALE25 mars 2006

TRANSPARENCE ET SÉCURITÉ EN MATIÈRE NUCLÉAIRE - (n° 2943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 149**

présenté par
M. Daniel Paul
et les membres du groupe Communistes et Républicains

ARTICLE 7

Dans l'alinéa 9 de cet article, supprimer les mots :

« de la Haute autorité de sûreté nucléaire, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.